

Le 15 novembre 2018

Déclaration commune des Présidents de Comité de bassin
à l'occasion du colloque national des 50 ans des Comités de bassin

Depuis plus de 50 ans, la gestion de l'eau à la française donne une grande place aux territoires. Les comités de bassin constituent de véritables « Parlements de l'eau », où siègent élus locaux, industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement et des consommateurs, services de l'Etat.

Ces instances démocratiques, uniques dans le paysage institutionnel français, ont de nombreuses fois fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité au service de la protection de l'eau : l'eau potable fournie à tous, mais aussi la qualité de l'eau des rivières, des nappes, du littoral, et la biodiversité qui en dépend.

Lorsque la loi fondatrice de 1964 a été adoptée, il y avait déjà urgence. Le développement des villes, de l'industrie et de l'agriculture avait déjà provoqué une dégradation de la qualité de l'eau telle qu'elle était devenue une préoccupation majeure : les associations de pêcheurs notamment alertaient régulièrement sur les problèmes de mortalité des poissons, les journaux se faisaient l'écho des dégradations provoquées par les rejets industriels directement dans les rivières, les riverains s'inquiétaient de voir des nappes de mousse s'étaler à l'aval des barrages.

Le chemin parcouru est tel qu'il ne faut pas l'oublier. Grâce aux agences et aux comités de bassin, la question des pollutions domestiques et industrielles a pu largement progresser. Les comités de bassin ont joué et continuent de jouer un rôle fondamental dans la construction de l'adhésion de la société civile à la politique de l'eau. Nous le disons clairement : sans les comités de bassin, il ne peut y avoir d'acceptabilité de la fiscalité et des contraintes environnementales.

Depuis 50 ans, ce modèle démocratique, mobilisateur, efficace, a été exporté dans le monde entier et a inspiré en grande partie la directive cadre européenne sur l'eau. Mais il est aujourd'hui bousculé en France.

Or, aujourd'hui il y a toujours urgence, comme l'a rappelé le dernier rapport des experts du GIEC. Les défis qui restent à relever sont considérables. Nous avons besoin de toute la force de frappe des agences de l'eau en direction des territoires :

- pour s'adapter aux dérèglements climatiques et garantir demain une eau en qualité et quantité suffisante pour tous,
- pour lutter contre l'érosion de la biodiversité,
- pour encourager la transition des agricultures et du monde urbain vers un modèle compatible avec une gestion durable de l'eau.

En tant que présidents de comité de bassin, nous souscrivons aux objectifs ambitieux que la France s'est fixés. Les comités de bassin se sont engagés à mettre en œuvre sur le terrain les orientations proposées par le ministre, à concrétiser les Accords de Paris, à explorer les solutions qui permettront d'assurer la meilleure coopération possible avec le futur opérateur issu de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Mais nous souhaitons aussi envoyer un signal fort au Gouvernement sur l'importance de la concertation avec les territoires : nous ne ferons rien sans les acteurs locaux et les forces vives ! Nous ne pouvons pas aborder efficacement les défis qui sont devant nous de manière étatique, centralisée, descendante. C'est seulement par le concours de tous que nous pourrions défendre, protéger et réparer le patrimoine de l'eau qui est le nôtre et assurer l'avenir.

Nous souhaitons également que la deuxième phase des assises de l'eau comporte comme priorité la reconnaissance juridique de la capacité d'initiative et de décision des comités de bassins, de leurs présidents et des Commissions locales de l'eau.

Enfin, nous souhaitons rappeler au Gouvernement que l'atteinte de l'objectif de 100 % de bon état des eaux à l'horizon 2027, comme fixé par l'Union européenne, ne sera réalisable que si le principe selon lequel « l'eau paye l'eau » est sacralisé. Son extension à « l'eau et la biodiversité payent l'eau et la biodiversité » ne peut être envisagé que par l'élargissement des contributeurs afin de tendre davantage vers une logique pollueur payeur.

Martin MALVY
Président du Comité de bassin
Adour-Garonne



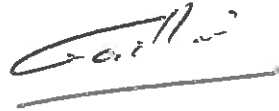
Thierry BURLLOT
Président du Comité de bassin
Loire-Bretagne



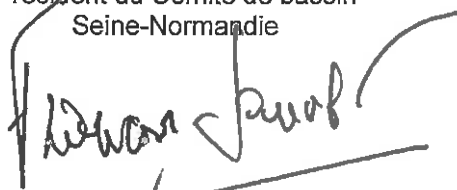
André FLAJOLET
Président du Comité de bassin
Artois-Picardie



Claude GAILLARD
Président du Comité de bassin
Rhin-Meuse



François SAUVADET
Président du Comité de bassin
Seine-Normandie



Gilles SIMEONI
Président du Comité de bassin
de Corse

Po Saverin Luciani



Martial SADDIER
Président du Comité de bassin
Rhône-Méditerranée



Contact presse : Maxime HAMON-MARIE - 06 71 48 75 42